

Lettre au Président de la République du Togo

Lomé-Genève, le 27 septembre 2012

Concerne: Une enquête indépendante doit être conduite sur les violences survenues lors de la manifestation organisée par le Collectif « Sauvons le Togo » (CST) et le Front Républicain pour l'Alternance et le Changement (FRAC), le 15 septembre 2012, à Lomé.

Votre Excellence,

L'Organisation Mondiale Contre la Torture et deux de ses organisations membres au Togo, l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Togo (ACAT-Togo) et le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT) viennent, par la présente, vous exprimer leur vive inquiétude quant aux violences survenues lors de la manifestation organisée par le Collectif « Sauvons le Togo » (CST) et le Front Républicain pour l'Alternance et le Changement (FRAC), le 15 septembre 2012, à Lomé.

Selon les informations recueillies, un groupe d'individus munis de coupes-coupes, de gourdins cloutés et de machettes s'est violemment opposé à la marche pacifique de protestation prévue par le CST et le FRAC, deux mouvements proches de l'opposition, le 15 septembre 2012, dans le quartier Adéwui. Les forces de l'ordre et de sécurité qui ont été déployées sur les lieux ne seraient pas intervenues pour empêcher les actes de violence. Plusieurs blessés parmi les manifestants et les passants ont été signalés.

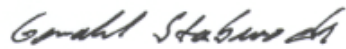
L'ACAT –Togo, le CACIT et l'OMCT vous exhortent à instruire le gouvernement de garantir une enquête immédiate, efficace, exhaustive, indépendante et impartiale sur ces événements, et ce afin d'identifier les responsables, de les traduire devant un tribunal civil indépendant, compétent et impartial, et d'appliquer les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi.

Face à l'inaction de la police et de la gendarmerie qui n'ont pas empêché les actes de violence à l'encontre des manifestants, l'ACAT-Togo, le CACIT et l'OMCT voudraient vous rappeler que le Togo est tenu, aux termes du droit international relatif aux droits de l'homme de garantir la sécurité et l'intégrité physique de tous les citoyens.

Enfin, l'ACAT-Togo, le CACIT et l'OMCT demandent au gouvernement togolais de respecter les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, et de mettre en

œuvre les recommandations formulées par le Comité des droits de l'homme de l'ONU en mars 2011 suite à l'examen du quatrième rapport périodique du Togo.

Confiants de l'attention que vous porterez à notre démarche et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.



Gerald Staberock
Secrétaire général
OMCT



Pierre-Claver A. Dekpoh
Secrétaire Général
ACAT-Togo



André Kangni Afanou
Directeur Exécutif
CACIT